



Champs réservés à l'association

Garde Choisie : MATIN APRES-MIDI

MERCREDI jusqu'à 13h MERCREDI AVEC REPAS JUSQU'A 14h MERCREDI 18h

Paiement choisi : Règlement mensuel 3x par chèques En totalité

Dossier complet : OUI NON pièces manquantes : Assurance Vaccins Photo Autres :.....

Fiche d'inscription de la garderie périscolaire école Edmard Malacarnet de Cayenne (Enfants de 6 à 11 ans)

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

filles garçon

Ecole fréquentée :

Classe :

Nom du responsable légal :

Prénom :

Tel domicile :

Tel portable père :

Tel professionnel :

Tel portable mère :

Adresse :

.....
.....

Mail :

Employeur / profession père :

Employeur / profession mère :

Renseignements particuliers concernant l'enfant :

(traitement médical longue durée, contre indications, allergies, autres ...)

.....
.....

N° Allocataire CAF : (à fournir impérativement)

J'autorise, je n'autorise pas les responsables de l'association L.R.S.G., en cas d'urgence à conduire mon enfant chez un médecin ou à l'hôpital par le service des pompiers ou du SAMU. Personne à prévenir en cas d'urgence :

J'autorise, je n'autorise pas mon enfant à participer à toute les activités de l'association L.R.S.G., telles que piscine, baignade, plage, balade, spectacle sortie ou autre.

J'ai bien noté que les déplacements se font par car ou voitures particulières.

J'autorise, je n'autorise pas l'association L.R.S.G. à filmer ou photographier mon enfant et publier les images dans le cadre des activités liées à la garde péri-éducative.

Je soussigné(e)certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Signature du responsable légal :

Ligue Roller & Skateboard Guyane

association sportive loi 1901 - APE 9312Z - Siret 490 186 368 00018 - RNA W9C1000929

11, impasse Mirza 97300 CAYENNE Tél : 0594 35 68 82 Port : 0694 92 83 38

 [GLISSE URBAINE 973](https://www.facebook.com/GLISSE.URBAINE.973) <https://froller-skateboard.fr/guyane/> roller.guyane@orange.fr

Ligue Roller & Skateboard Guyane

Garderie Périscolaire Cayenne - Règlement intérieur

Article 1 - FORMALITÉ D'INSCRIPTION

L'inscription annuelle est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis.

Le numéro allocataire CAF

Les **pièces à fournir** pour l'inscription d'un enfant :

La photocopie des vaccinations (carnet de santé)

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- 1 photo
- Une copie du règlement intérieur signé

Article 2 - FONCTIONNEMENT

La garderie périscolaire accueille les enfants de **6 ans à 11 ans** à l'école Edmard Malacarnet de Cayenne.

L'encadrement est assuré par une équipe d'**animateurs professionnels**.

Pour les après-midis, il est recommandé aux parents de prévoir un petit goûter.

Les objets précieux, argent, smartphones, etc. ne sont pas interdits mais déconseillés. Cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'école Edmard Malacarnet et du Skatepark de Mirza.

En cas de fièvre, douleur, ou autres symptômes inquiétants, les parents seront systématiquement prévenus.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans prescription médicale.

Article 3 - HORAIRES

- La garderie périscolaire est ouverte du lundi au vendredi en période scolaire.
- La garderie périscolaire est ouverte de **16h00 à 18h00**, l'accueil du matin se fait entre **6h45 et 8h00**. Le mercredi, l'accueil est ouvert de **6h45 à 13h00 (possibilité de garde sans repas de 6h45 à 13h00)**
- La garderie périscolaire ferme ses portes à 18h. En conséquence, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture.
- **Tout retard entrainera une pénalité financière au profit de l'animateur en charge de votre enfant : 5€ par demi-heure de retard à remettre directement à l'animateur resté avec votre enfant.**
- En cas de grève dans l'éducation nationale, l'accueil restera ouvert aux enfants aux horaires normaux si les familles peuvent les déposer.
- En cas de mouvement social, grève ou blocus dont nous ne sommes pas responsables, l'association n'ouvrira ses portes que si les conditions permettent un accueil convenable.

Article 4 - RESPONSABILITE

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Une **assurance Responsabilité Civile** couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents. L'assurance de la garderie périscolaire complète celle souscrite par les parents.

L'association est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

En cas d'accident survenu à l'enfant, si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, l'association interviendra selon les instructions qui auront été portées sur la fiche sanitaire.

Un enfant ne pourra repartir « seul ou accompagné d'un autre mineur » de la garderie périscolaire, sauf autorisation écrite des parents.

Article 5 - FACTURATION ET ABSENCES

La facturation est établie suivant le choix de garde.

3 modes de règlement sont proposés :

- Mensualisation sur 10 mois de juillet à avril par paiement par virement ou prélèvement automatique sur Hello Asso. Le paiement des mensualités s'effectue le 10 du mois.
- En 3 chèques donnés à l'inscription et encaissés selon les dates indiquées au dos.
- Intégralité encaissée à l'inscription.

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas d'absence. Si un motif grave (longue maladie, décès, déménagement) empêche l'enfant de venir, il sera procédé à un remboursement sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical, de décès, justificatif de domicile).

Article 6 - RENVOI

La direction se réserve le droit d'exclure un enfant, notamment dans les cas suivants :

- Indiscipline notoire, violence, incivilité, ...
 - Retard important ou répétitif dans le paiement des sommes dues,
 - Retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture, Refus des parents d'accepter le présent règlement.
- L'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Le seul fait d'inscrire un enfant à la garderie périscolaire constituée, pour les parents, une acceptation de ce règlement qui leur sera remis et qui sera également affiché dans les locaux.

Fait à , le

Signature du responsable légal :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE

VACCINS OBLIGATOIRES	Dates des derniers rappels	VACCINS RECOMMANDÉS	Dates
DT polio ou autres		Hépatite B	
BCG		Rubéole oreillons rougeole (R.O.R)	
Fièvre jaune		Coqueluche	

L'enfant suit-il un **traitement médical longue durée** ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance. L'ENFANT

A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui non VARICELLE oui non
 SCARLATINE oui non COQUELUCHE oui non
 ROUGEOLE oui non OREILLONS ASTHME oui non oui non

ALLERGIES :

MÉDICAMENTEUSES oui non ALIMENTAIRES oui non

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opération, rééducation) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE),..... NOM

ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT

*Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant ,
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du Centre de Loisirs à
prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues
nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date :

Signature du responsable légal :

Service clientèle : +33 (0) 1 73 600 634
Service clientèle : +32 (0) 2 290 56 14
Devise : EUR

Date: 18/02/2021

LIGUE ROLLER & SKATEBOARD GUYANE
11 IMPASSE MIRZA
97300 CAYENNE
France

Le relevé IBAN est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, paiements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

IBAN

IBAN	Code BIC
FR7625733000010000002991107	PSSSFR22XXX

Banque	Guichet	N° de compte	Clé
25733	00001	00000029911	07

Titulaire

LIGUE ROLLER & SKATEBOARD GUYANE	11 IMPASSE MIRZA 97300 CAYENNE France
-------------------------------------	---

Domiciliation

PPS EU	BOULEVARD DU SOUVERAIN 165 1160 BRUXELLES Belgique
--------	--

Les virements SEPA sont acceptés. Les virements SWIFT sont rejetés.